

Faire la différence par des gestes significatifs

Nathalie VIGNEAULT • nathalie.vigneault@hebidosquebecor.com

Le Défi climat, organisé par le Conseil régional en environnement (CRE) Laurentides, est lancé. Il est maintenant temps de décider quelles habitudes changer pour diminuer ses émissions de gaz à effet de serre.

écologique provincial, la quantité de gaz à effet de serre (GES) réduite calculée fut plus faible.

Virginie Roger, responsable du projet au CRE explique cela par le fait que le Défi climat a très bien fonctionné dans les écoles. «Les gestes proposés aux enfants dans ce Défi ont souvent moins d'impact que ceux proposés aux adultes», explique-t-elle.

Parmi ces plus gros gestes, il y a notamment, la réduction de l'utilisation de la voiture à essence qui compte parmi les plus significatifs, de même

que l'achat d'aliments locaux et l'efficacité énergétique de la maison.

Un appel spécial est lancé aux entreprises puisque celles-ci, lorsqu'elles y croient, peuvent influencer positivement leurs employés. En 2010, 144 organisations étaient inscrites et en 2011, c'était 172. Pour doubler la quantité de GES réduite en 2012 et passer à 3000 tonnes, soit l'objectif 2012 pour la région, il faudra 180 organisations et 4200 participants inscrits.

font appel au service-conseil en développement durable de la SADC. Selon Jacques Gariépy, directeur général de la SADC Laurentides, les mesures en développement durable ne sont jamais bien loin des mesures d'économie.

Cet accompagnement sur mesure permet à une entreprise de mettre en place, selon ses objectifs, des mesures plus environnementales, notamment sur le plan de la gestion des déchets ou encore en approvisionnement local, par exemple.

Pour les écoles, entreprises et individus qui voudraient participer au Défi Climat, on s'inscrit gratuitement au www.deficlimat.qc.ca.

Même si de 2010 à 2011, on a enregistré dans les Laurentides plus de participants à ce défi

Informez-vous! Évaluation gratuite!



Problème de vers blancs?

www.pelousesante.ca

Rive Nord Ouest 450 623.6663 Rive Nord Est 450 474.3977 Rive Sud 1 877 623.6663

La SADC, partenaire depuis le début

Environ une trentaine d'entreprises des MRC Rivière-du-Nord, Pays-d'en-Haut et Laurentides



Photo CDM par Claude Cormier

Yan Godbout, chargé de projet en développement durable au CRE Laurentides, Michel Lalonde, président du CRE Laurentides, Jacques Gariépy, directeur général du SADC Laurentides, et Karine Bourgeois, chargée de projet en développement durable de la SADC Laurentides.



MAXIMUM

30

PARCS MUNICIPAUX

SURVEILLEZ LA NOUVELLE SIGNALISATION!

NOUVELLE RÉGLEMENTATION!

Dans le but d'assurer une plus grande sécurité pour les jeunes aux abords des parcs municipaux, depuis le 25 avril dernier, ces zones sont réglementées à 30 km/heure en tout temps sur tout le territoire de la Ville de Saint-Jérôme. Surveillez les panneaux! Une nouvelle signalisation est déjà installée.

D'ailleurs, nous vous rappelons que les zones scolaires sont également réglementées à 30 km/heure du lundi au vendredi et du mois de septembre au mois de juin, entre 7h et 17h.

ATTENTION AUX CONTRAVENTIONS!

Des amendes sont prévues pour quiconque qui contrevient au règlement no 0527-000 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme.

Merci de respecter les limites de vitesse.



VILLE DE SAINT-JÉRÔME